



Compte-rendu de la réunion du  
Conseil Municipal

Mardi 8 Juillet 2014

*Membres du CM : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont délibéré : 15*

*Convocation :*

3 Juillet 2014

*Affichage convocation :*

3 Juillet 2014

L'an deux mille quatorze

Le huit juillet

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, ROYER Mathieu, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, VAUCOULEUR Daniel, CORDIER Laurent, AZIERE Francis, LAMOTTE Marie-Thérèse, DI MALTA Magali, ROGER Laureen, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

M.ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 8 Juillet 2014, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Analyse des travaux de busage des fossés ;
- Etude du courrier reçu de l'Agence Régionale de la Santé concernant le périmètre de protection de la zone de captage ;
- Adhésion au groupement de commandes proposé par le SDEA, dans le cadre des résiliations de contrats au 31/12/15, pour les bâtiments dont les puissances électriques sont supérieures à 36kVA ;
- Ouverture d'une régie de recettes pour le repas du 14 Juillet ;
- Transformation d'une concession perpétuelle en concession temporaire ;
- Organisation de la Fête nationale ;
- Etude des possibilités d'éclairage du parking de la Mairie ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,

Jean-Marie CASTEX.

## Conseil Municipal Mardi 8 Juillet 2014

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 15

L'an deux mille quatorze

Le huit juillet

à vingt heures

Convocation :

3 Juillet 2014

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Affichage convocation :

3 Juillet 2014

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, ROYER Mathieu, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, VAUCOULEUR Daniel, CORDIER Laurent, AZIERE Francis, LAMOTTE Marie-Thérèse, DI MALTA Magali, ROGER Laureen, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

M.ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

### **OBJET DE LA DELIBERATION :**

#### **Devis busage des fossés :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser le busage des fossés de l'école, des devis vont donc être demandés pour la réalisation de ces travaux.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide de demander des devis aux entreprises suivantes :

- SNCTP : 38 r Jean Baptiste Colbert, 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
- Roussey : Rue Louis de Freycinet, 10121 St Andre les Vergers Cedex
- Eiffage : 10 Rue Weber, 10000 Troyes

Les devis proposés par ces entreprises seront analysés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **ARS – Captage de l'eau :**

Monsieur le Maire explique qu'un courrier lui a été adressé de la part de l'Agence Régionale de la Santé, dans lequel celle-ci l'informe de l'absence de périmètre de protection de la zone de captage de Rouilly-Saint-Loup.

De plus, elle informe Monsieur le Maire qu'avant d'engager la procédure de protection du captage de Rouilly-Saint-Loup, il convient de s'interroger sur la suite à donner à ce captage.

Suite à cela, une recherche sur les quantités d'eau achetées à la ville de Troyes et sur celles produites à Rouilly-Saint-Loup doit être menée, afin de pouvoir envisager l'avenir de la zone de captage.

### **Achat d'électricité :**

Suite à un courrier du SDEA (Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube), Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au 31 décembre 2015, tous les contrats d'électricité souscrits pour les bâtiments dont la puissance électrique dépasse les 36 kVA, seront supprimés de plein droit.

Le SDEA propose alors aux collectivités d'effectuer un groupement de commandes d'électricité afin de bénéficier de tarifs avantageux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'ADHERER au groupement de commandes constitué par le SDEA, même pour les bâtiments dont la puissance électrique est inférieure à 36 kVA ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération correspondante ;
- S'ENGAGER à inscrire cette dépense sur le budget correspondant ;
- DE DONNER mandat au SDEA pour collecter les données de consommations de chacun des points de comptage, de livraison et d'estimation au nom de la Commune, auprès des fournisseurs d'électricité et de gaz naturel.

### **Ouverture d'une régie de recettes :**

En vue du repas du 14 Juillet 2014, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer une régie de recettes, et de nommer son régisseur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

- CREER cette régie de recette ;
- NOMMER Madame Magali DI MALTA régisseur pour le repas du 14 Juillet 2014 ;
- FIXER les tarifs de la façon suivante : 10 € par adulte et 5 € par enfant (- de 12 ans)

### **Concession de cimetière impayée :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, Monsieur MARQUE Vincent, percepteur au sein de la trésorerie de Lusigny sur Barse, l'informe de l'existence d'une concession qui ne semble pas avoir été réglée par le redevable.

Suite à cela et en accord avec Monsieur MARQUE, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- DE TRANSFORMER cette concession perpétuelle en concession temporaire (cinquantenaire).

### **14 Juillet :**

Le Conseil Municipal prépare l'organisation de la fête nationale qui aura lieu le 14 Juillet, avec le feu d'artifice, suivi du bal.

### **Eclairage du parking :**

Monsieur le Maire envisage de procéder à l'éclairage du parking de la Mairie, pour cela il expose au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de mettre en place un mât avec 3 projecteurs.

Néanmoins, il explique au Conseil Municipal que le SDEA sera sollicité et que la suite du projet dépendra de l'avis de celui-ci.

### **Questions diverses :**

#### **Couverture et terrassement de l'Eglise :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de couverture et de terrassement de l'église sont nécessaires, pour cela la municipalité a sollicité deux entreprises :

- La SARL Courtalon - Di Malta pour la couverture de la toiture ;
- L'entreprise Carlac Construction pour le terrassement.